

SPORT AIDES ET SUBVENTIONS AU SPORT

Le Département de Seine-et-Marne entend promouvoir, accompagner et valoriser le sport et ses valeurs. Il apporte à ce titre un soutien humain, technique et financier aux institutions et associations sportives du Département.

La création d'évènements sportifs

Chaque année, le Département de Seine-et-Marne parraine près de 250 manifestations sportives d'envergure, dont 6 grands événements nationaux ou internationaux.

Cette aide répond à un double objectif :

- développer et promouvoir la discipline sportive concernée par la manifestation,
- encourager les pratiques sportives de loisirs et de compétition.

Pour être éligibles à une aide du Département, les manifestations doivent :

- se dérouler en Seine-et-Marne (ou en dehors si les équipements sportifs du territoire ne le permettent pas),
- s'adresser à des compétiteurs non professionnels,
- être organisées par une commune, un groupement de communes ou une association sportive agréée par le Ministère des Sports. Cependant, les comités départementaux peuvent être organisateurs si la compétition est de niveau mondial ou européen,
- comporter un aspect de compétition sportive, inscrite ou non à un calendrier fédéral.

Le développement d'équipements sportifs

Le Département de Seine-et-Marne subventionne les collectivités locales pour la construction et la réhabilitation des équipements sportifs d'accompagnement des collèges.

Il peut également soutenir d'autres équipements sportifs et socio-éducatifs dans le cadre des politiques contractuelles départementales ; notamment pour garantir l'équité territoriale et un accès du sport au plus grand nombre.

La subvention de fonctionnement aux associations

Les associations sportives sont pour la plupart animées par des bénévoles engagés et passionnés. Ils assurent

à la fois l'accueil, la formation, la pratique, l'enseignement, la communication, etc. Pour autant, les clubs ont besoin d'un minimum de moyens financiers pour fonctionner au quotidien.

Le Département peut leur accorder à ce titre une aide financière. Avec cette ambition forte à la clé : développer le Sport pour tous.

L'association doit être affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère en charge des sports et faire sa demande grâce au dossier « Subventions associations sportives ».

CONTACT



Département de Seine-et-Marne

Direction des sports et de la jeunesse

Tél. : 01 64 14 72 63

DÉMARCHES EN LIGNE



DEMANDES EN LIGNE



SPORT

Subventions

Pour faire une demande de subventions du Département, accédez à la plateforme de téléservices. Après création d'un compte personnel, vous pourrez remplir puis suivre votre demande.



Modèle Bilan financier EMS 2022-2023 **XLSX** - 15.98 Ko (/sites/default/files/media/downloads/bilan-financier-ems-2022-2023.xlsx)



Modèle Budget prévisionnel EMS 2023-2024 **XLSX** - 15.85 Ko (/sites/default/files/media/downloads/budget-previsionnel-ems-2023-2024.xlsx)



Créé le: 25/06/2020

- Mis à jour le : 3/07/2023